

**LETTRE DES AMIS n° 132****\* DATES À RETENIR**

. **Samedi 13 avril** prochain, à **9 h 30** précises, aux **Archives départementales** cours de **paléographie moderne** assuré par Monsieur **Christian Cau**, Directeur des Archives municipales de Toulouse.

**Rappel : Samedi 30 mars : Visite du Cimetière de Terre-Cabade** sous la conduite de nos amis MM. **Pierre Gaspard** et **Joseph Giscard**.

**Rendez-vous, à 10 heures précises, devant l'entrée principale du cimetière** (Avenue du Cimetière).

**\* POUR INFORMATION****• Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne**

Les Présidents et le bureau de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne se permettent de vous rappeler que le Congrès de Rieumes se déroulera fin juin 1996.

Conscients que les perturbations survenues dans le courrier ont pu retarder votre décision, ils attirent votre attention sur le fait que vous pouvez encore leur **faire parvenir vos propositions de communication** jusqu'au **1er avril 1996**<sup>(1)</sup>.

Association  
**Les amis des archives**  
de la Haute-Garonne

Ils espèrent avoir ainsi l'honneur de vous accueillir autour d'un thème dont l'intérêt, qu'il soit formulé à l'échelle locale ou régionale, ne vous échappera pas.

**Georges FOURNIER, Président**,  
**Bernadette SUAOU, Secrétaire général**



(1) Adressez vos propositions de communication 11, bd Griffoul-Dorval, 31400 TOULOUSE.

### • Conférence organisée par le Musée Saint-Raymond

Jeudi 11 avril, à 17 h 30, Salle du Sénéchal, 17, rue de Rémusat, M. **Joaquin Ruiz de Arbulo**, Professeur à la faculté de Lettres de Lleida abordera le sujet suivant : "*Les négoce d'hôtellerie à Pompéi : une perspective archéologique*".

### • L'Association des Amis du Musée Saint-Raymond

Créée en décembre 1989, l'**Association des Amis du Musée Saint-Raymond** a pour vocation de réunir toutes celles et ceux qui portent un intérêt aux activités du musée : jeunes ou moins jeunes, amateurs d'art antique et d'archéologie ou simples curieux. Elle participe également à la promotion du musée et à l'enrichissement de son fonds.

Deux fois par an, elle publie un bulletin - *Le Jardin des Antiques* - qui comprend des articles de fond, des renseignements sur l'actualité archéologique, des comptes rendus de voyages et d'ouvrages.

Ses adhérents sont tenus régulièrement informés de ses activités - visites, sorties de un ou plusieurs jours en France et à l'étranger, conférences, réunions amicales, assemblée générale et son cocktail - par une lettre d'information.

Tous renseignements concernant les adhésions, le programme d'activités, peuvent être obtenus auprès de Madame **Simone Prénat-Ville**, Secrétaire de l'Association : Chemin de la Chauge, 31820 Pibrac (Tél. 61.86.61.27).

### \* REMERCIEMENTS

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de notre Association remercient bien vivement notre ami **Roger Magnard** qui a fait don aux Archives départementales de la Haute-Garonne des ouvrages suivants :

- Henry Houssaye :

*Iéna et la campagne de 1806*, Paris, Perrin, 1912

*1814*, Paris, Perrin, 1921

*1815, Waterloo*, Paris, Perrin, 1921

*1815, La première Restauration, les Cent Jours*, Paris, Perrin, 1920

*1815, La deuxième abdication, La Terreur blanche*, Paris, Perrin, 1921

- Mémoires préparés sous la direction de F. Funck-Brentano :

*La Grande Armée : Récits de Cesare de Laugier, officier de la Garde du Prince Eugène.*

*Souvenirs d'un officier de la Grande Armée par le capitaine E. Blaze du 1er Régiment de la Garde.*

- Ernest Picard, chef d'escadon d'artillerie :  
1870, *La perte de l'Alsace*, Paris, Plon, 1907  
1870, *La Guerre en Lorraine t. 1 et t. 2*, Paris, Plon, 1907  
1870, *Sedan t. 1 et t. 2*, Paris, Plon, 1912.

## \* LES TRAVAUX DES AMIS

- Notre ami, M. **François Laval** vient de publier une fort intéressante plaquette, très documentée, consacrée au "**Grand Temple de Castres**". Dans cette plaquette l'auteur retrace avec précision l'histoire de cet édifice religieux qui présente la particularité d'occuper les locaux d'une ancienne chapelle de Capucins fondée sous Louis XIII, saisie au profit de la Nation en 1790, attribuée quelques années plus tard, le 29 messidor an 3 (17 juillet 1795), aux protestants de Castres afin d'y établir le Grand Temple de la ville.

De nombreux documents particulièrement bien choisis illustrent un texte très agréable à lire.

Si vous souhaitez vous procurer cet ouvrage, vendu au prix de 70 F, adressez-vous directement à l'auteur : François Laval, 51, allée des Demoiselles - 31400 Toulouse.

Signalons, par ailleurs, qu'un exemplaire de cet ouvrage vient d'être déposé aux Archives de la Haute-Garonne où il peut être consulté.

- Dans le n° 8 de "*l'Oc médiéval*", **bulletin de la Société toulousaine d'Etudes médiévales**, nous relevons un article passionnant de M. **Pierre Gérard**, Président d'honneur de notre Association, intitulé : "*Au temps où les Raimon régnaient : du XIe au XIIIe s.*".

- Le **Bulletin de l'Association Savès-Patrimoine** des 3e et 4e trimestres 1995 vient de paraître. Parmi les nombreux et intéressants articles nous relevons tout particulièrement l'éditorial de notre ami M. **Guy Bergès**, Président de l'Association intitulé "*Les pommes, la chèvre et les sous*" ainsi que plusieurs articles de notre ami M. **Henri L. Petit**. L'un d'eux évoque les "*Maquisards du Lherm*".

- Enfin, nous voudrions remercier bien vivement notre ami M. **Robert Gillis**, Président de la Société des Toulousains de Toulouse qui a consacré dans le dernier numéro de **l'Auta de janvier 96** un article fort documenté et fort élogieux dans lequel il présente notre Association.

Dans ce même numéro de l'Auta nous relevons également un très intéressant article de notre ami M. **André Hermet** intitulé "*Le ténor Jean Kiépura au théâtre du Capitole en 1938*".

(Jean Maylin décède le 25 décembre 1807 : *"maire très regretté qu'une mort prématurée nous a enlevé après une maladie aussi cruelle que longue"*. Il est remplacé par Bernard Paul Dupuy).

A Cazères, cependant, les accouchements continuent à être pratiqués de façon empirique par "deux sages-femmes en toute illégalité". Ce ne sera qu'en 1811 que la dame Anne Dufau sera proposée pour étudier la profession à l'Ecole d'accouchements de Toulouse.

Cette candidature est présentée à l'agrément de l'autorité de tutelle :

*"Cazères, 14 octobre 1811 (au sous-préfet de Muret)*

*J'ai l'honneur de vous transmettre la délibération du conseil municipal de cette ville qui présente à la nomination de M. le préfet la dame Anne Dufau, veuve Goudas, de cette ville pour élève sage-femme, la difficulté de trouver une personne qui réunit les qualités nécessaires a seule empêché que les vues bienfaisantes de M. le préfet n'ont pas été saisies avec empressement."*

Anne Dufau étant agréée rentre comme élève à l'Ecole des accouchements.

Le maire écrit le 29 octobre 1811 :

*"A Mrs les Administrateurs de l'Hospice civil de Toulouse,*

*D'après l'arrêté de M. le préfet du 25 octobre dernier, la dame Dufau, de cette ville qui avait été présentée par cette commune comme élève au pensionnat d'accouchements établi dans votre hospice, a été agréée.*

*En conséquence elle se présente à vous pour être reçue au pensionnat et, pour que sa pension que je fais payer par semestre vous parvienne de suite, je charge M. Laye, négociant de cette ville, de vous en faire le paiement ainsi que de l'inscription du 1er cours montant à 12 francs.*

*Vous voudrez bien avoir la bonté de mettre au bas du mandat qu'il vous présentera votre récépissé,*

*je vous serai bien obligé, en mon particulier, de recommander cette élève comme personne honnête et jouissant de l'estime publique."*

On retrouve une lettre du 12 juillet 1812 adressée à M. le baron sous-préfet de Muret qui rappelle l'admission de la dame Dufau comme élève sage-femme par arrêté préfectoral du 25 octobre 1811, entrée au pensionnat le 1er janvier 1812 et que le montant du semestre s'élève à 212 francs, versés dans la caisse de l'Hospice. *"Que le second semestre sera ordonnancé sur les fonds de l'exercice courant."*

Une lettre du 31 juillet 1813 écrite au Procureur impérial près le Tribunal de Muret, nous apprend que la dame Dufau ayant terminé ses études vient d'être autorisée à exercer et que le maire fera cesser l'activité illégale pratiquée jusqu'ici.

Voici la teneur de cette lettre :

*"La commune ne possédant point de sage-femme éclairée et expérimentée s'est vue forcée de faire la dépense d'entretenir une élève à l'Ecole d'accouchements de l'Hospice civil de Toulouse, la dame Dufau après avoir suivi les cours vient d'être autorisée par M. le préfet d'après l'avis de MM. les directeurs dans cette partie de l'art de guérir à exercer la profession de sage-femme.*

*Son professeur s'est même rendu compte des progrès qu'elle a faits pendant ses études et de sa capacité ;*

*Je me suis empressé de défendre aux nommées Marie Die et Guilhelme Lajous qui exerçaient sans titre légal la profession de sage-femme de ne plus exercer à l'avenir, avec d'autant plus de raison que leur moralité n'est pas bien orthodoxe. Malgré la défense que je leur ai faite elles ont continué et continuent journellement. C'est pourquoi je vous dénonce les susnommées Marie Die et Guilhelme Lajous comme exerçant illicitement et en contravention des lois et règlements sur la matière la profession de sage-femme.*

*J'ai l'honneur de vous saluer..."*

Nouvelle lettre, le 30 août 1813 :

*"à Monsieur le Procureur impérial à Muret*

*Du moment que j'ai reçu votre lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire le 2 du courant, je fis appeler auprès de moi les nommées Marie Die et Guilhelme Lajous exerçant illégalement la profession de sage-femme, que Guilhelme Lajous se présenta le 6 du courant et Marie Die le 8 du même mois, je leur fis les plus fortes défenses de plus à l'avenir exercer cette profession qui leur est expressement interdite par les lois n'étant pas autorisées à cet effet,*

*elles me répondirent qu'elles se soumettraient à cette défense, cependant depuis cette époque au mépris de ces ordres et de leur promesse la dite Guilhelme Lajous a continué d'exercer et notamment le 24 du courant elle accoucha Marguerite Itard, femme de Dominique Caubet de cette ville ;*

*en conséquence je vous dénonce ce fait, pour être poursuivie conformément aux lois. Je vous indique comme témoins Antoinette Lécussan épouse de Gabriel Mesplé ; Marie Pabon, épouse de Joseph Abadie et Anne Tourbat, femme mère, habitantes de cette ville et Joseph Itard, propriétaire à Mondavezan, père de l'accouchée qui est venu lui-même me déclarer que c'était elle qui avait accouché sa fille, en me demandant de permettre à la dite Guilhelme Lajous de remplir les fonctions que ces femmes remplissent lors du baptême.*

*J'ai l'honneur..."*

Le 29 septembre 1813, un jury médical est organisé "pour examiner le cas de Jean André Molles, pharmacien et de la veuve Lajous, sage-femme". Son immoralité est mise en cause "parce qu'elle vit publiquement avec un homme qui n'est pas le sien sans être ni fille ni veuve".

Le 2 octobre 1813, nouvelle lettre du maire au sous-préfet :

*"Vous m'annoncez par votre lettre du 25 septembre dernier que... M. le préfet a autorisé la nommée Guilhaumette Lajous, veuve Gilis, à exercer dans cette ville la profession de sage-femme comme y ayant été tolérée depuis plusieurs années. Sans vouloir affaiblir en rien la décision du jury par devant lequel M. le préfet l'a renvoyée, je crois bien comme il l'a décidé qu'elle a quelque connaissance dans cette partie de l'art de guérir qu'elle a puisé chez le sr Dupuy chirurgien où elle était de service, mais je crois pouvoir me dispenser de vous observer, à raison de sa mauvaise conduite et de son immoralité qu'elle est indigne de la confiance qu'on lui accorde et j'entre en matière :*

*elle s'est dite veuve, elle ne l'est point, son mari l'a abandonnée à raison de sa mauvaise conduite et du terme qu'elle était fervente et servante maîtresse (sic) chez le dit Dupuy, elle vit publiquement depuis la mort de son maître avec un maréchal qui est veuf ; et si j'ai été dans la dure nécessité de fermer les yeux sur l'exercice de la profession de sage-femme qu'elle et une autre nommée Die exerçaient ici, c'est qu'il n'existait pas d'autre femme de cette profession à Cazères ici dans les environs et c'est ce motif qui détermina le conseil municipal à faire la dépense d'envoyer une élève au pensionnat de Toulouse. Aujourd'hui que cette élève est rentrée après dix huit mois d'études avec les attestations les plus amples et les plus satisfaisantes de la part de ses professeurs qui la regardaient comme une de leurs meilleures élèves, je me suis empressé de défendre l'exercice de cette profession à ces deux femmes non seulement sous le rapport de leur capacité qui n'est pas fort étendue, mais encore sous le rapport de leur immoralité et du mauvais usage qu'elles sont soupçonnées de faire du peu de savoir qu'elles ont... des soupçons qui planent depuis longtemps sur leur tête ... et je ne doute pas que vous ne rendiez un grand service d'engager M. le préfet à rétracter son autorisation.*

*J'ai l'honneur de ...".*

Le 8 décembre 1813, à M. le baron sous-préfet de Muret :

*"Par votre courrier de ce jour vous faites l'honneur de me dire que M. le préfet vous marque qu'il suffit des assertions contre la nommée Lajous, mais bien des faits cités et des preuves de son immoralité. Quelles preuves plus certaines de son immoralité que celle de vivre publiquement avec un homme qui n'est pas le sien, sans être ni fille ni veuve, et l'objection que je fais qu'elle a mis en avant, d'être servante de cet homme est on ne peut plus absurde et invraisemblable puisqu'il est sans fortune, occupant un appartement qui a tout au plus quatre mètres carrés dans lequel je suis persuadé qu'il n'y a qu'un lit, quoique je n'y sois jamais entré... Quant à d'autres faits, je n'ai point de preuves juridiques à offrir, j'avais tout lieu d'attendre que le premier magistrat du département dont je suis censé avoir la confiance, n'aurait établi aucun doute sur les assertions morales que j'ai données à cet égard. Voilà, Monsieur, tout le rapport que je puis faire à ce sujet. Au surplus, si M. le préfet exige d'elle un certificat de bonne vie et mœurs, je vous certifie d'avance que je me refuserai à le délivrer parce qu'il serait donné contre ma conscience.*

*J'ai l'honneur...".*

La forme de cette dernière lettre traduit la déception du maire vis à vis de l'autorité de tutelle et réaffirme sans ambiguïté sa position vis à vis de Guilhelme Lajous.

Qu'advint-il de tout cela ? Nous n'avons pas trouvé de suite à cette affaire de sages-femmes dans les archives communales. Nous pensons que les événements nationaux prirent la priorité dans nos archives à cette époque.

**Gabriel MANIÈRE**

Document transmis par Madame **Marie-France Puységur-Mora,**  
**chargée de l'Antenne du Comminges.**

### \* AVIS DE RECHERCHE n° 82

Dans son récit des événements survenus au cours de l'année 1808, Joseph Loubeau, soldat de la Grande Armée<sup>(1)</sup>, indique "qu'un **pain de munition** se payait, à Madrid, 6 livres et on n'en vendait que très peu".

Que faut-il entendre par **pain de munition** ?

### \* AVIS DE RECHERCHE n° 83

Le 26 mai 1741, le duc de Richelieu<sup>(2)</sup>, lieutenant général de Languedoc est accueilli à Castelnaudary, avant de faire son entrée solennelle à Toulouse, par 2 capitouls et 4 anciens capitouls : 2 de **robe longue** et 2 de **robe courte**.

Deux jours plus tard, le 28 mai, il fait son entrée triomphale dans la ville. Les anciens capitouls défilent devant lui rangés en 2 colonnes. La colonne de droite, nous dit le chroniqueur<sup>(3)</sup>, est constituée par **les capitouls de robe longue** celle de gauche, par les **capitouls de robe courte**.

**A quoi correspond cette différence vestimentaire ?**

---

(1) Voir Petite Bibliothèque n° 71, page 6.

(2) Louis François Armand de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu, petit-neveu du cardinal, maréchal de camp, lieutenant-général de Languedoc depuis 1738.

(3) Annales manuscrites de la ville de Toulouse (année 1741).  
Archives municipales de Toulouse.

## \* RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS PUBLIQUES OCCITANES dans les départements de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

Au cours d'une récente sortie dans le département du Tarn j'ai découvert sur la façade de la petite église Notre-Dame de Provillergues à Lautrec cette inscription occitane figurant sur un cadran solaire :

*"Passo lou tens"*  
(Passe le temps).

Par ailleurs notre ami M. **Bernard Boutié** de Puylaurens dans le Tarn nous communique plusieurs inscriptions occitanes se trouvant également sur des cadrans solaires. Qu'il soit bien vivement remercié !

A Puylaurens au lieu-dit "En Béral de Saint-Loup" on peut lire sur un cadran solaire :

*"Proufito de moun lun, tournarai que dema"*  
Profite de ma lumière, je ne reviendrai que demain.

A Cuq-Toulza (81) au lieu-dit "Les Bordes" :

*"Es tojorn l'ora pels amics pour minech"*  
Il est toujours l'heure pour les amis .... ?

Au château du Puget situé à Damiatte (81) on peut lire cette inscription :

*"Estalbia, las sabes pas quantas t'en demora"*  
Economise, tu ne sais pas combien (d'heures) il te reste (à vivre).

**Bernard BOUTIÉ**

## \* AU HASARD DES RECHERCHES

### Une criée en 1645

Les **criées**, appelées encore proclamations (*cridas* en occitan) étaient des arrêts seigneuriaux, souvent des rappels d'articles d'anciennes chartes de coutume que le seigneur faisait proclamer dans sa juridiction. Celle que nous vous proposons ci-après, datée du 24 avril 1645, assez classique dans sa forme, contient plusieurs termes qui paraissent mériter sa publication.

AD AVEYRON 37 J. 1 page 85 r°  
 (transcription du XVIIIe siècle d'une criée du 24 avril 1645)

"De la part de noble Alexandre de Gayraud seigneur de Crespin

*Sont faites inhibitions et deffances à toutes personnes de quelle qualité et condition que soient de ne fréquenter point les cabarets pendant les divins offices à peine de soixante sols*

*sont aussy faites inhibitions et deffances à toute personne de quelle condition que soit de ne jurer ni blasphemer le nom de Dieu à peine de soixante sols pour la première fois.*

*sont aussy faites inhibitions et deffances à toute personne de la presante juridiction de ne faire assigner personne de lad. juridiction en première instance que devant le juge de Crespin.*

*sont aussy faites inhibitions et deffances à tout hoste, cabaretier du presant lieu de ne se servir de mesures qui au préalable ne soient marquées de **lescaudal**<sup>(1)</sup>.*

*est aussy fait commandement à toutes personnes de la presante juridiction de tenir réparés les chemins publiqs chaqu'un à l'endroit de ses piesses.*

*sont aussy faites inhibitions et deffances à toute personne de faire depaitre bleds, preys, ny donner auqu'un dommage aux vignes des habitants de la presante juridiction à peine de soixante sols.*

*sont aussy faites inhibitions et deffances à tous les habitants de la presante juridiction d'écorcher auqu'un bestial mort de maladie contagieuse et commandement de le **souterrrer**<sup>(2)</sup> à peine de soixante sols.*

*sont aussy faites inhibitions et deffances à tous hostes et cabaretiers de la presante juridiction de loger personne de mauvaise vie ny quy puisse donner mauvais exemple sous la susd peine."*

Je soussigné pris pour greffier de la part dud seigneur certifie avoir proclamé à haute voix les articles décrits dessus dans la place publique de Crespin sortie de la grand messe de paroisse lieu et heure accoutumé faire lesd criées ce jourd'hui vingt quatrième avril mil six cent quarante cinq feste de saint Robert en presance de Jacques Masars marchand, d'Antoine Lavergne, Antoine Blanq et Guillaume Benoit **blanchié**<sup>(3)</sup> de Pampelone quy ont dit ne savoir signer et moy notaire et greffier.

**Gilbert IMBERT**

(1) **lescaudal** : sans doute mauvaise interprétation (ou mauvaise lecture) du terme occitan *scandil* signifiant mesure étalon. Le *scandaillayre* était le commis chargé de vérifier et de poinçonner les poids et mesures.

(2) **souterrrer** : mettre sous terre, enfouir.

(3) **blanchié** : du terme occitan *blanquier* signifiant mégissier.

## \* LES MAIRES DE TOULOUSE DE 1790 À NOS JOURS

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, établir une liste des Maires de Toulouse n'est pas chose facile. Qu'ils aient été nommés ou élus, il est souvent difficile de définir avec précision les dates de prise de fonctions et de fin de mandat, dans la mesure où ils assuraient la marche des affaires jusqu'à l'installation de leur successeur. Le plus grand nombre de Maires intérimaires ou provisoires vient, en plus, compliquer la situation.

La liste ci-dessous, volontairement sommaire, a été établie notamment à partir du travail d'**Isabelle Bonafé**, *Maires et adjoints de Toulouse de 1800 à 1884*. Un travail est en cours pour ajouter à cette liste des détails complémentaires sur chacun de ces personnages.

**Christian CAU**

RIGAUD Joseph de	janvier 1790	-	octobre 1792
DERREY DE BELBEZE Marc	octobre 1792	-	juin 1793
FERRAND Henri Louis	juillet 1793	-	octobre 1793
GROUSSAC Jean Jacques	octobre 1793	-	décembre 1794
CAMES J.	décembre 1794	-	novembre 1795
ROUSSILHOU			novembre 1795
SOUCHON	novembre 1795	-	mars 1797
DESBARREAUX	mars 1797	-	avril 1798
VAISSE Jacques	avril 1798	-	avril 1799
VAISSE Paul (frère de Jacques)	avril 1799	-	avril 1800
PICOT DE LAPEYROUSE Philippe	avril 1800	-	juillet 1806
LANNELUC Raymond (par intérim)	septembre	-	décembre 1800
BELLEGARDE Guillaume de	juillet 1806	-	juillet 1811
MALARET Joseph François de	juillet 1811	-	avril 1814
LANNELUC Raymond (par intérim)			avril 1814
ESCOULOUBRE Louis François Gaston d' (provisoire)	avril	-	août 1814
LANNELUC Raymond (par intérim)			juin 1814
MALARET Joseph François de	juin 1814	-	octobre 1815
FERRADOU Alexis (par intérim)	juin	-	juillet 1815
LANNELUC Raymond (par intérim)			juillet 1815
VILLELE Joseph de	juillet 1815	-	février 1818
DEMOUIS Jacques (par intérim)	septembre 1815	-	avril 1816
THORON Paul (par intérim)	novembre 1816	-	février 1817
DUBOURG Bruno Gabriel (par intérim)	février	-	mars 1817
	novembre 1817	-	février 1818

BELLEGARDE Guillaume de	mars 1818	-	février 1823
HARGENVILLIERS Joseph Etienne Timoléon d'	février 1823	-	janvier 1826
BARON DE MONTBEL Guillaume Isidore	janvier 1826	-	août 1829
GOUNON Jean Félix Léon (par intérim)	février	-	août 1828
	février	-	novembre 1829
RESSEGUIER Athanase Marie Emmanuel Adrien de	septembre 1829	-	août 1830
VIGUERIE Joseph (provisoire) (en titre)	août	-	septembre 1830
	septembre 1830	-	juillet 1833
ARNOUX Joseph Antoine François (par intérim)	juillet	-	août 1833
ROLLAND Théodore Auguste	juillet 1833	-	octobre 1835
MILHES Jacques (par intérim)	octobre 1835	-	mai 1836
ARNOUX Joseph Antoine François	mars 1836	-	janvier 1839
PERPESSAC Armand Marie Joseph Emile	janvier 1839	-	juillet 1841
ARZAC Benoît Joachim (provisoire)			juillet 1841
LEJEUNE Louis François (provisoire)	juillet	-	décembre 1841
BORIES Pierre Alexis (provisoire) (en titre)	décembre 1841	-	janvier 1842
	janvier	-	octobre 1842
FORNIER Noël (provisoire)	novembre 1842	-	août 1843
SANS François Prime Félicien	septembre 1843	-	décembre 1844
CABANIS Jean Guillaume Gaston (provisoire) (en titre)	janvier	-	février 1845
	février 1845	-	novembre 1846
MILHES Jacques (par intérim)	novembre 1846	-	septembre 1847
LIGNIERES Auguste Marie Frédéric	septembre 1847	-	février 1848
JOLY Henri (provisoire)			février 1848
GATIEN-ARNOULT Adolphe Félix (provisoire)	mars	-	juin 1848
REY (provisoire)			12 avril 1848
ARZAC Benoît Joachim (provisoire)			7 juin 1848
ROQUELAINE Pierre Jean (provisoire) (en titre)	juin	-	août 1848
	août 1848	-	janvier 1849
ROLLAND Théodore Auguste	janvier	-	avril 1849

FOURTANIER Alexandre Silvestre		
(provisoire)		avril 1849
(en titre)	avril	- juin 1849
SANS François Prime Félicien	juin 1849	- juin 1852
CAILHASSOU Jean Louis		
(provisoire)	juin	- juillet 1852
(en titre)	juillet 1852	- septembre 1855
POLICARPE Antoine Pierre	septembre 1855	- juillet 1858
PATRAS DE CAMPAIGNO Jean Marie		
Aimé Benoît Joseph	juillet 1858	- août 1865
AMILHAU Jean Marie Jules Clément	août 1865	- juin 1867
FILHOL Jean Pierre Bernard Edouard	juin 1867	- septembre 1870
GATIEN-ARNOULT Adolphe Félix	septembre	- octobre 1870
COUSIN Marie Gabriel Gustave		
(provisoire)	octobre 1870	- janvier 1871
CASTELBOU Raymond Jean Léonce		
(provisoire)	janvier	- mars 1871
FRUGIER et PROUST (provisoire)		26 mars 1871
VALETTE Edmond (provisoire)	mars	- avril 1871
FABRE Jean Joseph Marie (provisoire)	avril	- mai 1871
EBELOT Etienne Henri Paulin		
Marie Edmond	mai 1871	- avril 1874
TOUSSAINT François Gustave	avril 1874	- mai 1876
EBELOT	mai 1876	- septembre 1877
TOUSSAINT	septembre	- décembre 1877
EBELOT (provisoire)		décembre 1877
(en titre)	décembre 1877	- janvier 1881
CASTELBOU Raymond Jean Léonce		
(provisoire)		janvier 1881
(en titre)	janvier	- septembre 1881
BARTHELEMY Prosper François Aimé	août	- décembre 1881
FERAL Onésime Isidore (par intérim)	janvier	- février 1882
HUC Louis Etienne Théophile	février 1882	- avril 1884
LAVIGNE Bertrand (par intérim)	avril	- mai 1884
SIRVEN Joseph	mai 1884	- mai 1888
OURNAC Camille	mai 1888	- octobre 1892
SERRES Honoré Ernest François	octobre 1892	- septembre 1894

---

LABEDA Antoine Isidore Aristide (délégation spéciale)	septembre 1894	-	janvier 1895
SERRES Honoré	janvier 1895	-	septembre 1896
COUMOUL (délégation spéciale)	septembre	-	novembre 1896
SERRES Honoré	novembre 1896	-	septembre 1905
TRANIER (par intérim)	septembre 1905	-	janvier 1906
CAUSSE (délégation spéciale)	janvier	-	février 1906
BEDOUCÉ Albert	février	-	octobre 1906
RIEUX Jean	octobre 1906	-	mai 1908
LEYGUE	mai 1908	-	mai 1912
RIEUX Jean	mai 1912	-	décembre 1919
FEUGA Paul	décembre 1919	-	mai 1925
BILLIERES Etienne	mai 1925	-	février 1935
JULIEN Jules (par intérim)	février	-	mai 1935
ELLEN-PREVOT Antoine Abel Gabriel	mai 1935	-	août 1940
HAON (délégation spéciale)	août 1940	-	août 1944
BADIOU Raymond	août 1944	-	septembre 1958
CARRERE G. (par intérim)	septembre	-	octobre 1958
BAZERQUE Louis	octobre 1958	-	mars 1971
BAUDIS Pierre	mars 1971	-	mars 1983
BAUDIS Dominique	mars 1983	-	